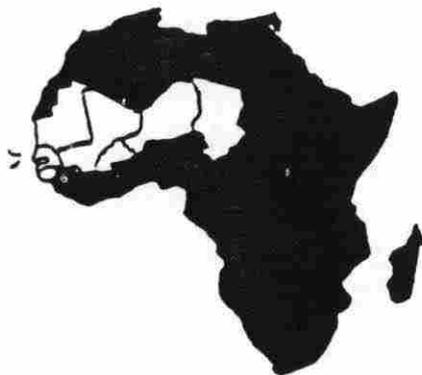


4173

OCDE/OECD

*Organisation de Coopération  
et de Développement économiques*

*Organisation for Economic Co-operation  
and Development*



CILSS

*Comité Permanent Inter-Etats  
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel*

*Permanent Inter-State Committee  
for Drought Control in the Sahel*

*Club du Sahel*

*Document présenté à la Rencontre sur les interactions  
des politiques agro-alimentaires dans le sous-espace ouest,  
du 27 au 31 mai 1991 à Bamako*



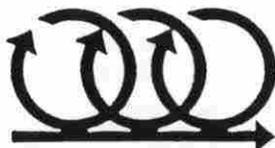
## *Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest*

*(Gambie, Guinée, Guinée Bissau  
Mali, Mauritanie, Sénégal)*

*Note d'actualisation 1990/91*

*Mai 1991*

INRA - IRAM - UNB



SAH/D/91/375

*Diffusion limitée*

27/11

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document le sont sous la responsabilité de leur(s) auteur(s) et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS

Le rapport de synthèse publié récemment par notre équipe analyse la dynamique régionale du sous-espace ouest à partir de données portant sur les vingt dernières années et d'enquêtes spécifiques réalisées au cours de la campagne 1989/90<sup>1</sup>.

La présente note<sup>2</sup> poursuit, dans le cadre de la rencontre CILSS / Club du Sahel de Bamako, un double objectif:

- . Fournir des compléments d'information sur l'évolution des économies céréalières du sous-espace au cours de la dernière campagne.
- . Contribuer à la réflexion sur les informations nécessaires à un suivi de la dynamique régionale.

La préparation de cette note n'a pas donné lieu à la conduite d'enquêtes spécifiques. Elle repose essentiellement sur des informations documentaires<sup>3</sup>. La note se limite à la caractérisation de la production et des importations de céréales en 1990/91 et à la présentation des principales évolutions des politiques économiques concernant le secteur céréalier.

---

<sup>1</sup> INRA-IRAM-UNB. - Echanges céréalières et politiques agricoles dans le sous-espace ouest. Quelle dynamique régionale ? Rapport de synthèse. - CILSS, Club du Sahel/OCDE, avril 1991.

<sup>2</sup> Cette note a été rédigée par P. DIAZ CORVALAN, J. COSTE et J. EGG.

<sup>3</sup> Outre quelques entretiens auprès d'interlocuteurs privilégiés, la rédaction de ce document s'est appuyée sur les publications du projet CILSS / Diagnostic Permanent, sur les publications de la FAO / SMIAR et sur l'hebdomadaire "Marchés Tropicaux et Méditerranéens".

## I. LE CONTEXTE POLITIQUE

Durant les derniers mois, à peu près tous les pays du sous-espace ont été marqués par des évènements politiques importants. Ces évènements s'inscrivent dans un processus, qui concerne de nombreux pays africains, de renouvellement et de démocratisation des systèmes politiques en place depuis les indépendances.

Ces évènements politiques ont un impact, direct ou indirect, non négligeable sur les politiques économiques et sur les perspectives de coopération régionale. Les faits les plus marquants sont :

- au Mali, le renversement du régime de Moussa Traoré fin mars 1991 et la constitution d'un Conseil National de Réconciliation qui ouvre la voie à une démocratisation de la vie politique et économique,
- en Guinée, la dissolution du Comité Militaire de Redressement National en janvier 1991 et la promesse du retour à la démocratie civile d'ici 5 ans,
- au Sénégal, l'ouverture du gouvernement à l'opposition,
- en Guinée Bissau, la décision d'adopter le multipartisme,
- en Mauritanie, l'annonce de la mise en oeuvre d'un processus de démocratisation (échéance juin 1992),
- au Cap Vert, le premier changement de chef de l'Etat issu d'élections libres en Afrique de l'Ouest depuis les indépendances,

Au niveau régional, on observe un apaisement du conflit entre la Mauritanie et le Sénégal et des tensions entre le Sénégal et la Guinée Bissau.

## II - LES BILANS CEREALIERS

### 2.1. Production céréalière : recul des céréales sèches dans certaines zones.

#### \* Evolution globale

Après des nouvelles alarmantes fin 1990<sup>1</sup>, la campagne agricole en cours s'avère finalement mitigée dans les pays du sous-espace ouest. La baisse de la production céréalière totale est évaluée à 10% par rapport à la production de 1989/90. Mais comparée à la moyenne des 4 années précédentes, qui ont été des années relativement bonnes, la production 1990 du sous-espace n'a diminué que de 2%<sup>2</sup>.

1 Ces nouvelles ont été suffisamment alarmantes pour provoquer une réunion extraordinaire des Ministres de l'Agriculture du CILSS début décembre.

2 Compte tenu des erreurs statistiques possibles, on peut considérer que la production de 90/91 est équivalente à la moyenne des productions des 4 années antérieures.

\* Situation par pays

Après une interruption en août 1990, les pluies ont repris en septembre, mais mal distribuées et insuffisantes. Des sautériaux sont apparus, mais les infestations ont été limitées grâce à l'apparition de conditions climatiques plus sèches dans la seconde partie de l'hivernage. De ce fait, la production présente cette année d'importantes disparités régionales, les zones du sous-espace les plus touchées par la sécheresse étant le nord du Sénégal, la Mauritanie et les régions sahéliennes du Mali.

Si, au Sénégal et au Mali, la baisse globale de la production céréalière par rapport à l'an dernier ne paraît pas alarmante (des transferts des zones excédentaires vers les zones déficitaires sont en effet possibles avec l'aide des donateurs), la Mauritanie, en revanche, connaît une situation critique dans les régions centrales de l'Adrar, de l'Inchiri et du Tagant. En Gambie, la production a également chuté cette année, ce qui rend les approvisionnements alimentaires précaires dans certaines régions<sup>1</sup>.

La Guinée, la Guinée Bissau et le Cap Vert ont, en revanche, connu cette année une hausse de leur production céréalière par rapport à l'an passé, et également par rapport à la moyenne des 4 années précédentes.

**Tableau n°1**  
**Production céréalière nette 1990/91<sup>2</sup>**

	Sénégal	Mali	Maurit.	G. Bissau	Gambie	C. Vert	Guinée	Total
<u>Prod. 90/91 (milliers t)</u>								
Riz	89	155	29	88	10	-	275	646
Céréales sèches	677	1266	44	77	59	14	263	2400
Total	766	1421	73	165	69	14	538	3046
<u>Production 90/91 par rapport à 89/90 (%)</u>								
Riz	96	83	97	99	56	-	118	99
Céréales sèches	88	83	41	113	87	233	153	88
Total	89	83	52	105	80	233	133	90
<u>Production 90/91 par rapport à la moyenne des 4 dern. années (%)</u>								
Riz	106	101	207	111	66	-	103	106
Céréales sèches	96	87	50	167	87	116	223	96
Total	97	88	72	133	84	116	140	98

Source : FAO/SMIAR

<sup>1</sup> La Gambie et la Mauritanie sont les deux pays du sous-espace ouest figurant dans la liste établie par le SMIAR des pays connaissant une "pénurie alimentaire durant la campagne de commercialisation en cours exigeant une assistance exceptionnelle"

<sup>2</sup> La production nette est calculée à partir des productions brutes données par le SMIAR, avec un coefficient de 0,85 pour les céréales sèches et de 0,55 pour le paddy. Les données du SMIAR sont identiques à celles du CILSS/DIAPER pour 90/91, mais différentes pour les années précédentes. Par ailleurs, nous ne disposons pas encore des estimations définitives de la production 90/91 du CILSS/DIAPER.

### \* Situation par produit

La baisse globale de la production dans le sous-espace par rapport à l'an passé est due essentiellement à une diminution de la production de céréales sèches (-12%) davantage soumise aux aléas climatiques que le riz.

Comparée à la moyenne des productions des 4 dernières années, la production de riz a augmenté dans le sous-espace (+6%) et dans tous les pays (sauf en Gambie où elle a fortement chuté), tandis que la production de céréales sèches a baissé dans l'ensemble du sous-espace (-4%).

Au Cap Vert et dans les deux Guinée, les productions de céréales sèches ont en fait augmenté, par rapport à 89/90, mais cette augmentation n'a pu compenser la baisse importante des productions des zones sahéliennes. Par contre, la baisse, plus modérée, de la production de riz en pays sahéliens a été compensée par la hausse de la production rizicole guinéenne.

### 2.2. Les importations céréalières

Les importations n'étant pas encore connues, on comparera les besoins d'importation calculés par le SMIAR à la moyenne des importations de 1987 à 1990 obtenue à partir de la série des importations totales de céréales données dans le rapport de synthèse<sup>1</sup>.

**Tableau n°2**  
**Comparaison des besoins d'importation de céréales pour 1991**  
**et des importations moyennes réalisées de 1987 à 1989**  
(milliers de tonnes)

	Importations totales : moyenne sur 3 années (87 à 89)	dont aide alimentaire	Besoins d'importations céréalières 1991	dont importations commerciales prévues	dont besoins d'aide alimentaire
Sénégal	583	108	595	510	85
Mali	152	43	50	20	30
Maurit.	230	73	250	150	100
G. Biss.	69	9	53	46	7
Gambie	114	12	69	49	20
Cap Vert	65	50	65	5	60
Guinée	285	43	301	253	48
Total	1498	338	1383	1033	350

Sources : 1991 : SMIAR; années précédentes : IRAM/INRA/UNB, à partir des données internationales en sélectionnant les chiffres les plus élevés.

<sup>1</sup> Série obtenue en retenant le chiffre maximum parmi les sources internationales.

Le total des importations nécessaires en 1991 dans le sous-espace est inférieur à la moyenne des importations réalisées de 1987 à 1989. Ceci cache des disparités selon les pays : la Guinée devra importer 16.000 t de plus, la Mauritanie, 20.000 t et le Sénégal, 12.000 t. Par contre, la Guinée Bissau importerait cette année 16.000 t en moins et la Gambie 45.000 t. Quant au Mali, il importerait en 1991 environ 100.000 t de moins par rapport à la moyenne des importations de 1987 à 1989, mais à peu près le même volume que l'an dernier.

Les besoins d'importations estimés pour la Guinée en 1991 sont en partie dûs à la présence d'un grand nombre de réfugiés libériens dans ce pays depuis quelques mois.

La différence élevée pour la Gambie, entre les importations prévues en 1991 et la moyenne des importations de 1987 à 1989 s'explique par le fait que ce pays a nettement réduit ses importations (et ses réexportations) depuis 1989.

Il en va de même pour le Mali qui a fortement réduit ses importations en 1990 (du moins les importations officielles).

Enfin, il faut noter que l'estimation du déficit du Mali correspond à un changement important apporté dans les normes de consommation portées à 50kg de riz par habitant (contre 25kg précédemment) et 212kg de céréales au total par habitant (contre 167kg précédemment)<sup>1</sup>.

### III - LES POLITIQUES ECONOMIQUES

#### 3.1. Au niveau national

Les principaux changements de politique économique qui ont eu lieu dans le sous-espace sont résumés ci-après<sup>2</sup>. On ne note pas de changements brusques : de manière générale, la libéralisation des économies se poursuit.

##### . Au Sénégal :

. Politique agricole : la privatisation du secteur arachidier a été décidée en 1990 et devait avoir lieu avant la fin de l'année.

. Politique du commerce extérieur : la CPSP aurait récemment fait un appel d'offre pour l'achat de brisures importées par les grossistes. 50.000 t auraient été achetées à 214 dollars avec une marge de péréquation de 40 FCFA/kg.

Par ailleurs, un timbre douanier de 3% a été instauré à partir du 1er août sur toutes les importations (y compris celles en provenance des pays africains), sauf les produits en transit et ceux entrant dans la fabrication de biens destinés à l'exportation.

<sup>1</sup> Ce changement qui s'appuie sur les résultats préliminaires de l'enquête Budget-Consommation de 1988/89 a donné lieu à des controverses et il est généralement admis qu'une valeur intermédiaire entre ces deux chiffres correspondrait mieux à la réalité.

<sup>2</sup> On trouvera en annexe un tableau fait par B. Hibou résumant l'ensemble des mesures qui étaient prévues en juillet 1990 pour la nouvelle campagne 1990/91, d'après les informations disponibles à la Banque Mondiale à cette date.

**. En Guinée Bissau :**

. Politique économique générale : les prix du carburant ont été augmenté de 20% en juillet dernier, le super passant de 1520 à 1830 pesos, et le gasoil, de 470 à 570 pesos. En février, une nouvelle hausse, liée à la dépréciation de la monnaie bissau guinéenne, est intervenue, de 13% pour l'essence et de 30% pour le gasoil.

En mars, la privatisation des entreprises publiques non rentables a été décidée (notamment Armazens do Povo et Semapesca) parallèlement à la création d'un cabinet d'appui aux investissements.

. Politique céréalière : le processus de définition d'un plan céréalier a été lancé (sous l'égide du CILSS), avec la réalisation de la première phase (diagnostic) début 1991.

**. En Guinée Conakry :**

. Politique céréalière : un nouveau programme rizicole triennal a été mis en place fin 1990, avec pour triple objectif la baisse des dépenses en devises, la couverture des besoins alimentaires nationaux, et la stabilisation des populations dans les campagnes (financement : CCCE, Ministère de la Coopération française et Etat guinéen).

. Politique du commerce extérieur : La réglementation des importations de riz a été renforcée en août 1990, rendant plus difficile l'accès aux devises pour les importateurs : 70% du financement devait être versé à la Banque Centrale avant l'importation. Les licences ont été accordées en moins grand nombre et les importations ont de ce fait été freinées. Le gouvernement guinéen, conscient de l'écart entre la réglementation des importations de riz en Guinée et dans la plupart des autres pays du sous-espace, est en effet favorable à une hausse du taux de protection. Cependant, suite à une pénurie de riz en novembre et décembre probablement provoquée par les commerçants (le prix du sac de 50kg est passé en moins de 3 mois de 12500 à 17500 FG<sup>1</sup>), les mesures de contrôle des importations prises en août ont été annulées en décembre.

**. En Mauritanie :**

. Politique du commerce extérieur : dans le cadre du PASA et de la libéralisation de la filière rizicole déjà entamée, le monopole d'importation de riz de la SONIMEX a été supprimé en octobre 1990. Un projet de décret portant sur la réglementation de l'importation, de la distribution et du stockage du riz est en cours de préparation. Les importateurs privés ont déjà commencé à importer et leurs achats sont soumis à des droits tarifaires à l'entrée, pour la protection de la production locale. Il s'agit d'une taxe de 45% appliquée sur la valeur taxable, cette dernière étant calculée chaque trimestre à partir des cours mondiaux CAF Rotterdam exprimés en Ouguyias.

La taxe sur les importations de blé est passée de 5% en 1990 à 26%. La taxe sur la farine est restée au taux de 10%.

---

<sup>1</sup> Notons aussi que la hausse du prix du riz, qui a commencé à partir de mai, est due, en partie à la dépréciation continue du franc guinéen.

. Au Mali :

. Politique du commerce extérieur : la base taxable fixée à 300 FCFA pour les importations de riz équivalait à une prohibition de fait des importations. En novembre 1990, une autorisation d'importation de 10.000 tonnes de riz a été accordée, avec, probablement, un régime particulier. En décembre, 7.000 tonnes de riz ont été importées pour l'armée, ce en dehors du marché.

L'action de l'oligopole des commerçants qui a entravé l'écoulement de la production de l'Office du Niger par appel d'offre<sup>1</sup> n'est pas étrangère aux fortes tensions sur le marché qui ont conduit à des autorisations d'importation.

L'ancienne réglementation douanière a été supprimée en décembre 1990. A partir du 1er janvier 91, sous la pression du FMI, un nouveau système portant modification du tarif sur tous les produits (avec introduction de la TVA) a été instauré dans le but d'améliorer les recettes budgétaires de l'Etat. La TVA et un droit de douane sont perçus sur les produits importés. A ces taxes s'ajoute une taxe conjoncturelle d'importation pour les céréales. Cette nouvelle tarification qui n'a pas été élaborée dans le cadre de la politique céréalière correspond à une protection très élevée, d'un niveau équivalent à celui des mesures en vigueur précédemment.

### 3.2. Les initiatives régionales

Au niveau régional, malgré l'avancée des idées "communautaires", on n'observe que peu de mesures concrètes et pas de changements notoires. Les ministres de la CEAO se sont réunis en décembre 1990 et ont examiné notamment la codification d'un régime douanier et l'évaluation du fonds communautaire de développement, la régionalisation des industries et le plan régional de transport. En janvier, des mesures d'austérité ont été prises pour le budget 1990-91 de la CEAO<sup>2</sup>.

En mars 1991, une conférence a réuni à l'initiative du Sénégal (avec l'appui de la Coopération française) 17 Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que des institutions régionales et internationales. Cette conférence a conclu à la nécessité d'une intégration régionale de l'agriculture, reposant sur deux priorités : la reconquête du marché régional et la promotion des exportations.

Les travaux ont notamment mis en évidence que :

- le développement des échanges régionaux impose une volonté politique commune de promouvoir un marché régional libéralisé et relativement protégé de l'extérieur, notamment en ce qui concerne les trois groupes de produits : bétail/viande, céréales et oléagineux. Pour les céréales, la sécurité alimentaire régionale assurée à partir des céréales locales passe notamment par l'adoption d'une protection tarifaire harmonisée aux frontières extérieures.

- le développement du commerce formel implique la suppression de nombreuses entraves qui limitent ces flux et demande un système d'information harmonisé sur les marchés. Les principales mesures d'accompagnement concernent la réduction des coûts de production par l'intensification, la diminution des coûts de transport, un crédit agricole adapté, et une fiscalité des intrants allégée.

<sup>1</sup> Les réponses à l'appel d'offre ont été faites à des prix très élevés et sont restées sans suite.

<sup>2</sup> Celui-ci sera maintenu au niveau du budget de l'année précédente et on procédera à un allègement des charges salariales. La CEAO traverse en effet une grave crise financière due aux importants arriérés de paiement accumulés par la plupart des 7 pays membres.

### 3.3. L'environnement international

La hausse du prix mondial du riz amorcée en janvier 1991 semble se confirmer :

**Tableau n°3**  
**Prix du riz FOB Bangkok et CAF Afrique de l'Ouest début 1991**

	FOB Bangkok (dollars/t)		CAF Afrique de l'Ouest (FCFA/kg)	
	35% brisures (Thai 35)	Brisures (A1 Super)	35% brisures (Thai 35)	Brisures (A1 Super)
janvier 1991	236	168	68,2	50,8
février 1991	253	183	71,2	53,6
mars 1991	-	182	-	57,9
avril 1991	-	182	-	61,3
Moyenne 1990	215	159	66,6	51,4
janvier 1990	225	178	73,3	59,8

Sources : Prix FOB : valeurs minima de la CNUCED relevées par OSIRIZ; taux de change dollar/franc : Banque de France; les prix CAF sont obtenus à partir des prix FOB en ajoutant 30\$ pour le fret.

Après une baisse amorcée en 1989, le prix FOB (en dollars) des brisures augmente à partir de janvier 1991 et se stabilise de février à avril à un niveau supérieur à la moyenne de 1990 et au prix de janvier 1990.

Le prix FOB du 35% amorce lui aussi une hausse en janvier et février 1991, qui le porte bien au dessus de la moyenne de 1990.

Par contre, les prix CAF en FCFA pour les premiers mois de l'année ne sont pas aussi élevés et sont relativement proches (sauf pour le mois d'avril) de la moyenne des prix CAF de 1990. La hausse des prix en dollars n'est pas entièrement répercutée sur les prix en FCFA du fait de la baisse du dollar.

## IV - CONCLUSION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

### 4.1. L'évolution de la dynamique régionale

Les différents éléments présentés succinctement ici n'indiquent pas d'inflexions majeures du fonctionnement du sous-espace tel qu'il a été analysé dans le rapport de synthèse. Cependant, quelques aspects de l'évolution de la dynamique régionale peuvent être mis en lumière:

. Les aspirations et/ou les mouvements en faveur d'une démocratisation de la vie politique représentent un facteur favorable à la progression de l'intégration régionale, dans la mesure où ils peuvent conduire au renforcement des acteurs ayant réellement intérêt au développement des complémentarités entre les différentes zones du sous-espace.

. Cependant, dans de nombreux cas, ces mouvements politiques se traduisent par des tensions, voire des conflits qui conduisent (tout au moins dans un premier temps) chacun des Etats à se consacrer à la gestion de ces tensions internes, au détriment de la coopération régionale.

. La légère baisse de la production céréalière enregistrée à l'échelle du sous-espace ne signifie pas nécessairement un recul des échanges transfrontaliers de céréales locales. En effet, il semble que la campagne soit marquée par des situations de récoltes assez différenciées d'une région à l'autre, ce qui peut aboutir à une intensification des flux. La confirmation de cette hypothèse impliquerait de disposer des données de production, et de consommation, selon une décomposition spatiale suffisamment fine, ainsi que d'enquêtes sur les échanges frontaliers.

. La disparité des politiques céréalières se poursuit. Les quelques changements survenus au cours de la campagne 1990/91 ne modifient pas les orientations de chacune des politiques nationales: La Mauritanie poursuit la mise en oeuvre d'une politique de protection sélective ; au Mali, la modification du régime des importations aboutit au maintien d'une quasi fermeture de celles-ci (étant donné le niveau élevé de taxation). Les politiques monétaires demeurent également fortement hétérogènes. Dans ces conditions, il est probable que les flux d'import/réexportations, générés principalement par ces disparités de politiques, soient en 1990/91 similaires à ceux observés en 1989/90.

. Les obstacles rencontrés en Guinée pour limiter les importations et au Mali pour écouler le riz de l'Office du Niger confirment la capacité des oligopoles marchands à infléchir, voire contrecarrer les interventions de l'Etat.

#### 4.2. Les informations nécessaires à un suivi de la dynamique régionale

Le recueil de données réalisé dans le cadre de la préparation du rapport de synthèse et, dans une moindre mesure, de la préparation de cette note fournit plusieurs indications quant aux informations disponibles et aux données à réunir pour effectuer un suivi régulier de la dynamique régionale dans le sous-espace ouest :

. Les publications du projet CILSS/DIAPER et celles de la FAO/SMIAR fournissent des informations actualisées sur le niveau de la **production** dans chaque pays. Les données fournies par ces deux organismes permettent d'appréhender, à l'échelle de chaque pays, l'ampleur des éventuels **déficits ou excédents céréaliers**. Cependant, l'établissement des bilans céréaliers se heurte, d'une part, aux imprécisions sur la consommation par habitant<sup>1</sup> et, d'autre part, aux difficultés d'enregistrement des volumes réels d'importation<sup>2</sup>. L'estimation des flux régionaux potentiels à partir des situations de déficit/excédent au sein du sous-espace nécessiterait de disposer, par zones homogènes, de données fiables relatives à la production<sup>3</sup>, à la consommation et aux stocks, ce qui n'est pas le cas actuellement.

1 Voir ci-dessus le cas de la consommation de riz au Mali.

2 Problèmes des réexportations et des augmentations brutales des importations (comme en Gambie en fin de campagne 1989/90).

3 Une récente évaluation du projet CILSS/DIAPER a montré que l'estimation des productions par zone (à l'intérieur d'un pays) est actuellement très peu fiable, compte tenu des contraintes d'échantillonnage.

. L'analyse régionale des échanges et des politiques doit s'appuyer sur les informations concernant les **prix des céréales** aux différents stades de la commercialisation. Les derniers mois ont vu la mise en place de systèmes d'information sur les marchés (S.I.M.) en Gambie et en Mauritanie, qui viennent compléter ceux existant au Mali et au Sénégal. Les informations recueillies et traitées par ces dispositifs enrichissent notablement la compréhension des marchés nationaux ; cependant, la disparité des méthodes utilisées limite fortement les possibilités de traitement à l'échelle régionale<sup>1</sup>. Celles-ci sont également hypothéquées par la rareté des données "prix" actuellement disponibles en Guinée et en Guinée Bissau, bien que des efforts soient actuellement entrepris pour remédier à cette situation.

. Le suivi des politiques céréalières (et des politiques économiques plus globales) peut être effectué à partir d'instruments tels que ceux élaborés pour le diagnostic du sous-espace (cf. chapitre V du rapport de synthèse, tableaux des politiques).

Cette opération est toutefois difficile car l'étude des **politiques économiques** se heurte aujourd'hui à un double obstacle:

- la difficulté à réunir dans chaque pays les informations relatives aux différentes politiques ; cette difficulté s'accroît sensiblement lorsqu'il s'agit de réaliser une comparaison à l'échelle régionale.

- le décalage entre les politiques affichées et les politiques effectivement appliquées ; l'appréhension de celles-ci nécessite en fait de croiser l'étude des interventions de l'Etat avec l'analyse des pratiques des différents agents économiques.

Un tel suivi implique donc de disposer d'un réseau d'informateurs sur les politiques dans chaque pays et de conduire des enquêtes complémentaires auprès des principaux agents économiques.

. Les **flux régionaux de céréales** (importées et locales) peuvent être approchés en partie à l'aide des données des bilans céréaliers nationaux et des informations relatives aux prix. Cependant, ces données doivent être complétées par quelques enquêtes auprès des principaux opérateurs et dans les zones frontalières. Dans la perspective d'un suivi régulier de la dynamique régionale, il serait nécessaire que les dispositifs existants puissent intégrer cette dimension des économies céréalières. Des enquêtes auprès des commerçants opérant à l'échelle régionale (comme cela se fait dans le cadre du SIM Niger) et un suivi des marchés frontaliers identifiés comme des pôles des échanges régionaux pourraient y contribuer.

---

<sup>1</sup> Cf. les conclusions du séminaire CILSS/Club du Sahel de Bamako sur les SIM (1990).

## ANNEXE N°1

**PRODUCTION NETTE DE CEREALES DANS LES PAYS DU SOUS-ESPACE  
(1985-1990) D'APRES FAO/SMIAR  
(en milliers de tonnes)**

	Sénégal	Mali	Maurit.	G. Bissau	Gambie	Cap Vert	Guinée	Total
<b>Riz</b>								
86/87	82	136	8	69	13		281	589
87/88	75	130	11	78	11		283	588
88/89	86	159	8	80	17		267	617
89/90	93	186	30	89	18		233	649
90/91	89	155	29	88	10		275	646
<b>Céréales sèches</b>								
86/87	630	1303	83	40	65	10	109	2240
87/88	778	1179	73	40	61	18	96	2245
88/89	646	1794	83	34	77	14	96	2744
89/90	765	1528	108	68	68	6	172	2715
90/91	677	1266	44	77	59	14	263	2400
<b>Total</b>								
86/87	712	1439	92	109	79	10	389	2830
87/88	852	1309	84	118	72	18	380	2833
88/89	732	1953	91	114	93	14	363	3360
89/90	858	1714	139	157	86	6	405	3365
90/91	766	1421	73	165	69	14	538	3046

**PRODUCTION NETTE DE CEREALES DANS LES PAYS DU SOUS-ESPACE  
(1985-1990) D'APRES CILSS/DIAPER  
(en milliers de tonnes)**

	Sénégal	Mali	Maurit.	G. Bissau	Gambie	Cap Vert
<b>Riz</b>						
87/88	75	130	28	78	11	
88/89	81	158	28	80	13	
89/90	92	186	30	89	11	
<b>Céréales sèches</b>						
87/88	780	1191	98	76	61	18
88/89	612	1622	105	68	60	14
89/90	764	1544	108	70	64	8
<b>Total</b>						
87/88	855	1321	126	154	72	18
88/89	693	1780	133	148	73	14
89/90	856	1730	138	159	75	8

## ANNEXE N°2

**ESTIMATIONS DES BESOINS EN IMPORTATIONS D'APRES CILSS/DIAPER**  
 (en milliers de tonnes, nov. 90)

	Imp. + AA prévues	Variation Stocks	Exp.	Soldes des bilans
Sénégal	585	-22	0	-26
Mali	37	-241	0	+180
Mauritanie	188	+2	0	-40
G. Bissau	47	+23	0	+14
Gambie	72	-4	18	-11
Cap Vert	91	+26	0	-1



## POLITIQUES PREVUES EN JUILLET 1990 POUR LA CAMPAGNE 1990/91

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU
Politique des prix	Pas de modification pour les céréales locales Pour le riz, baisse du prix prod.; suppress. de la subv. au transport; hausse du prix à la consom. qui devrait fluctuer selon le marché intern. (moy. 3ans)	Pas de modification Poursuite de la libéralisation	Pas de modification Poursuite de la libéralisation	Pas de modification pour les céréales locales Liberté totale pour les prix du paddy et du riz	Pas de modification	Poursuite de la politique de libéralisation
Politique d'intervention	Limitation des importations de riz brisé toujours à 280.000 t/an mais avec en plus des limitations mensuelles de vente Allocation des bénéf. de la péréquation sur le riz pour les infrast. d'irrig.	Pas de changement majeur		Intervention du CSA limitée aux situations except. et baisse du vol. des obligations d'achat à 8000t en 90/91 A terme plus d'obligations d'achat	Constitution et gestion d'un stock régulateur à l'étude.	
Politique commerciale extérieure	Protection explicite du riz à 40-45% Pas de protection explicite des autres céréales mais protection attendue du fait du prix du riz	A partir du 1.01.91 taux de 93,6% pour toutes les céréales Plus de contingentement ni de valeur barème Vers la taxation variable du riz selon les cours internationaux	Poursuite de la politique de libéralisation	Suppression du monopole d'importation par la SONIMEX Tarif de 45% appliqué sur un prix de référence variable selon les cours internationaux	La protection nominale devrait augmenter à 20% puis à 25% pour le riz.	Il serait souhaitable qu'une protection nominale sur le riz soit mise en place du moins tant qu'il y a surévaluation du peso
Politique d'aide		Pas de modification		A partir de sept. 90 vente par le CSA de l'aide alim. par adjudication (plus de prix fixé), commercialisat. intérieure libre, affectation des fonds en accord avec les donateurs pour des projets (céréale ou non)	Pas de modification	
Politique de transformation		Pas de modification	Pas de modification	Pas de modification	Pas de modification	
Politique de subvention	Vulgarisation, entretien des aménagements de grande envergure seuls prévus à la charge directe du budget de l'Etat		Plus de subvention aux semences, engrais et autres intrants	Suppression de la subv. à la SONIMEX et de la subv. au transport de l'aide commercialisée	Pas de modification	Le prix des intrants subventionnés dans le cadre des projets devrait être peu à peu élevé
Politique du crédit		Pas de modification		Poursuite de la restructuration de l'UBD Suppression de la bonification des taux d'intérêt	Poursuite du développement du crédit rural.	Elimination des éléments subventionnés au crédit alloués dans le cadre des projets

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key stakeholders. Secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the results of the data analysis. It shows a clear trend of increasing activity over the period studied. The data indicates that the majority of transactions occur during the middle of the day, with a significant peak in the afternoon.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. It suggests that the current processes are largely effective but could be improved by implementing more robust data security measures. Additionally, regular audits should be conducted to ensure the accuracy of the records.